

Madame, Monsieur,
Suite à votre demande, j'ai le plaisir de vous adresser le contrat de location ci-dessous ainsi que l'état descriptif du logement.
Veuillez me renvoyer un exemplaire du contrat revêtu de votre accord et accompagné du montant des arrhes.
En espérant avoir le plaisir de vous accueillir très prochainement, je vous adresse mes sincères salutations.

Le propriétaire

Entre le propriétaire

Et le locataire

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle - Prénom : Nom : Adresse : CP : Ville : Tél. : Portable : E-mail : Web :	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle - Prénom Nom : Adresse : CP : Ville : Tél. : E-mail : Nbre d'adultes : Nbre d'enfants : Personnes supplémentaires dans les limites de la capacité d'accueil maximum (si accord préalable du propriétaire) : atteste être assuré auprès de : pour un contrat d'habitation principale (comprenant l'extension villégiature) ayant le N° de police d'assurances :
--	--

Pour la location

N° d'agrément CLÉVACANCES Catégorie : clé(s) Capacité labellisée : personnes Adresse complète : CP : Ville : Tél. :	Surface habitable : m ² Nbre de chambres : Nombre de lits : 2 pers. : 1 pers. : Location fumeur : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
---	--

Le propriétaire, ou son mandataire responsable, loue :

..... jour(s) week-end(s) semaine(s) mois Autres
 Du/...../..... à heures - au/...../..... à heures
 Le montant de la location est fixé à € par : jour week-end semaine mois Autres
 Soit un montant total de € pour l'ensemble du séjour.
 Le prix comprend : toutes les charges oui non
 Si non, en plus de la location seront facturées les charges détaillées ci-dessous :
 Fuel €/litres Électricité €/kwh Gaz €/kwh Eau €/m³ Bois €/stère
 Téléphone oui non Conditions (à préciser : téléséjour, ...) :
 Services annexes en option, à régler sur place (à cocher si souhaité) :
 draps € par lit linge de toilette € par personne linge de maison € week-end semaine
 Ménage en fin de séjour €
 Taxe locale de séjour perçue pour le compte de la commune :
 Oui, s'élevant à €/jour/personne et à €/jour/enfant de moins de ans
 Non
 Un dépôt de garantie de € vous sera demandé à votre arrivée en plus du solde.
 Cette caution vous sera restituée à votre départ ou jours après votre départ (délai maximum n'excédant pas 1 mois), déduction faites des éventuelles détériorations ou du coût de remise en état des lieux.
 Cette location prendra effet si je reçois à mon adresse avant le/...../..... :
 - Un exemplaire du présent contrat daté et signé avec la mention « lu et approuvé »,
 - Les arrhes de € (minimum : 15 % ; maximum : 30 %) à régler par :
 chèque libellé à mon ordre
 chèques-vacances (propriétaire agréé : oui non)
 mandat virement bancaire international (IBAN joint)

Au-delà de cette date, cette proposition sera annulée et je disposerai de la location à ma convenance.

Assurance **ANNULATION-INTERRUPTION DE SÉJOUR. (FACULTATIVE)** A souscrire par le locataire au moment de la réservation de la location uniquement.
 CLEVACANCES VENDEE a souscrit auprès de la Compagnie PM Conseil Assurances, une garantie **ANNULATION - INTERRUPTION DE SEJOUR** (contrat N° 7904961, dont extrait des conditions générales jointes en annexe). En tant que locataire :

je souscris la garantie **ANNULATION-INTERRUPTION DE SÉJOUR**, moyennant une prime de : 12 € par semaine pour une location 1 clé.
 13 € par semaine pour une location 2 clés. 15 € par semaine pour une location 3 ou 4 clés. 25 € par semaine pour une location 5 clés.
Règlement joint par chèque bancaire à l'ordre de PM Conseil Assurances. A retourner à CLÉVACANCES VENDÉE - 45, Bd des Etats-Unis - BP 733 - 85018 LA ROCHE^S/YON CEDEX avec le volet 2 du contrat de location. En cas de souscription, joindre le règlement avec ce volet.
 je ne souscris pas la garantie **ANNULATION - INTERRUPTION DE SÉJOUR**.

Le présent contrat est établi en trois exemplaires. J'ai pris connaissance des conditions générales de location précisées au verso.

Fait le/...../..... à Fait le/...../..... à
 Le Propriétaire. Le Locataire

Madame, Monsieur,
Suite à votre demande, j'ai le plaisir de vous adresser le contrat de location ci-dessous ainsi que l'état descriptif du logement.
Veuillez me renvoyer un exemplaire du contrat revêtu de votre accord et accompagné du montant des arrhes.
En espérant avoir le plaisir de vous accueillir très prochainement, je vous adresse mes sincères salutations.

Le propriétaire

Entre le propriétaire

Et le locataire

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle - Prénom : Nom : Adresse : CP : Ville : Tél. : Portable : E-mail : Web :	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle - Prénom Nom : Adresse : CP : Ville : Tél. : E-mail : Nbre d'adultes : Nbre d'enfants : Personnes supplémentaires dans les limites de la capacité d'accueil maximum (si accord préalable du propriétaire) : atteste être assuré auprès de : pour un contrat d'habitation principale (comprenant l'extension villégiature) ayant le N° de police d'assurances :
--	--

Pour la location

N° d'agrément CLÉVACANCES Catégorie : clé(s) Capacité labellisée : personnes Adresse complète : CP : Ville : Tél. :	Surface habitable : m ² Nbre de chambres : Nombre de lits : 2 pers. : 1 pers. : Location fumeur : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
---	--

Le propriétaire, ou son mandataire responsable, loue :

..... jour(s) week-end(s) semaine(s) mois Autres
 Du/...../..... à heures - au/...../..... à heures
 Le montant de la location est fixé à € par : jour week-end semaine mois Autres
 Soit un montant total de € pour l'ensemble du séjour.
 Le prix comprend : toutes les charges oui non
 Si non, en plus de la location seront facturées les charges détaillées ci-dessous :
 Fuel €/litres Électricité €/kwh Gaz €/kwh Eau €/m³ Bois €/stère
 Téléphone oui non Conditions (à préciser : téléséjour, ...) :
 Services annexes en option, à régler sur place (à cocher si souhaité) :
 draps € par lit linge de toilette € par personne linge de maison € week-end semaine
 Ménage en fin de séjour €
 Taxe locale de séjour perçue pour le compte de la commune :
 Oui, s'élevant à €/jour/personne et à €/jour/enfant de moins de ans
 Non
 Un dépôt de garantie de € vous sera demandé à votre arrivée en plus du solde.
 Cette caution vous sera restituée à votre départ ou jours après votre départ (délai maximum n'excédant pas 1 mois), déduction faites des éventuelles détériorations ou du coût de remise en état des lieux.
 Cette location prendra effet si je reçois à mon adresse avant le/...../..... :
 - Un exemplaire du présent contrat daté et signé avec la mention « lu et approuvé »,
 - Les arrhes de € (minimum : 15 % ; maximum : 30 %) à régler par :
 chèque libellé à mon ordre
 chèques-vacances (propriétaire agréé : oui non)
 mandat virement bancaire international (IBAN joint)
Au-delà de cette date, cette proposition sera annulée et je disposerai de la location à ma convenance.

Assurance **ANNULATION-INTERRUPTION DE SÉJOUR. (FACULTATIVE)** A souscrire par le locataire au moment de la réservation de la location uniquement.
 CLEVACANCES VENDEE a souscrit auprès de la Compagnie PM Conseil Assurances, une garantie **ANNULATION - INTERRUPTION DE SÉJOUR** (contrat N° 7904961, dont extrait des conditions générales jointes en annexe). En tant que locataire :
 je souscris la garantie **ANNULATION-INTERRUPTION DE SÉJOUR**, moyennant une prime de : 12 € par semaine pour une location 1 clé.
 13 € par semaine pour une location 2 clés. 15 € par semaine pour une location 3 ou 4 clés. 25 € par semaine pour une location 5 clés.
Règlement joint par chèque bancaire à l'ordre de PM Conseil Assurances. A retourner à CLÉVACANCES VENDÉE - 45, Bd des Etats-Unis - BP 733 - 85018 LA ROCHE^S/YON CEDEX avec le volet 2 du contrat de location. En cas de souscription, joindre le règlement avec ce volet.
 je ne souscris pas la garantie **ANNULATION - INTERRUPTION DE SÉJOUR**.

Le présent contrat est établi en trois exemplaires. J'ai pris connaissance des conditions générales de location précisées au verso.
 Fait le/...../..... à Fait le/...../..... à
 Le Propriétaire. Le Locataire

Madame, Monsieur,
Suite à votre demande, j'ai le plaisir de vous adresser le contrat de location ci-dessous ainsi que l'état descriptif du logement.
Veuillez me renvoyer un exemplaire du contrat revêtu de votre accord et accompagné du montant des arrhes.
En espérant avoir le plaisir de vous accueillir très prochainement, je vous adresse mes sincères salutations.

Le propriétaire

Entre le propriétaire

Et le locataire

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle - Prénom : Nom : Adresse : CP : Ville : Tél. : Portable : E-mail : Web :	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle - Prénom Nom : Adresse : CP : Ville : Tél. : E-mail : Nbre d'adultes : Nbre d'enfants : Personnes supplémentaires dans les limites de la capacité d'accueil maximum (si accord préalable du propriétaire) : atteste être assuré auprès de : pour un contrat d'habitation principale (comprenant l'extension villégiature) ayant le N° de police d'assurances :
--	--

Pour la location

N° d'agrément CLÉVACANCES Catégorie : clé(s) Capacité labellisée : personnes Adresse complète : CP : Ville : Tél. :	Surface habitable : m ² Nbre de chambres : Nombre de lits : 2 pers. : 1 pers. : Location fumeur : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
---	--

Le propriétaire, ou son mandataire responsable, loue :

..... jour(s) week-end(s) semaine(s) mois Autres
 Du/...../..... à heures - au/...../..... à heures
 Le montant de la location est fixé à € par : jour week-end semaine mois Autres
 Soit un montant total de € pour l'ensemble du séjour.
 Le prix comprend : toutes les charges oui non
 Si non, en plus de la location seront facturées les charges détaillées ci-dessous :
 Fuel €/litres Électricité €/kwh Gaz €/kwh Eau €/m³ Bois €/stère
 Téléphone oui non Conditions (à préciser : téléséjour, ...) :
 Services annexes en option, à régler sur place (à cocher si souhaité) :
 draps € par lit linge de toilette € par personne linge de maison € week-end semaine
 Ménage en fin de séjour €
 Taxe locale de séjour perçue pour le compte de la commune :
 Oui, s'élevant à €/jour/personne et à €/jour/enfant de moins de ans
 Non
 Un dépôt de garantie de € vous sera demandé à votre arrivée en plus du solde.
 Cette caution vous sera restituée à votre départ ou jours après votre départ (délai maximum n'excédant pas 1 mois), déduction faites des éventuelles détériorations ou du coût de remise en état des lieux.
 Cette location prendra effet si je reçois à mon adresse avant le/...../..... :
 - Un exemplaire du présent contrat daté et signé avec la mention « lu et approuvé »,
 - Les arrhes de € (minimum : 15 % ; maximum : 30 %) à régler par :
 chèque libellé à mon ordre
 chèques-vacances (propriétaire agréé : oui non)
 mandat virement bancaire international (IBAN joint)
Au-delà de cette date, cette proposition sera annulée et je disposerai de la location à ma convenance.

Assurance **ANNULATION-INTERRUPTION DE SÉJOUR. (FACULTATIVE)** A souscrire par le locataire au moment de la réservation de la location uniquement.
 CLEVACANCES VENDEE a souscrit auprès de la Compagnie PM Conseil Assurances, une garantie **ANNULATION - INTERRUPTION DE SÉJOUR** (contrat N° 7904961, dont extrait des conditions générales jointes en annexe). En tant que locataire :
 je souscris la garantie **ANNULATION-INTERRUPTION DE SÉJOUR**, moyennant une prime de : 12 € par semaine pour une location 1 clé.
 13 € par semaine pour une location 2 clés. 15 € par semaine pour une location 3 ou 4 clés. 25 € par semaine pour une location 5 clés.
Règlement joint par chèque bancaire à l'ordre de PM Conseil Assurances. A retourner à CLÉVACANCES VENDEE - 45, Bd des Etats-Unis - BP 733 - 85018 LA ROCHE^S/YON CEDEX avec le volet 2 du contrat de location. En cas de souscription, joindre le règlement avec ce volet.
 je ne souscris pas la garantie **ANNULATION - INTERRUPTION DE SÉJOUR**.

Le présent contrat est établi en trois exemplaires. J'ai pris connaissance des conditions générales de location précisées au verso.
 Fait le/...../..... à Fait le/...../..... à
 Le Propriétaire. Le Locataire

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Ce contrat est réservé à l'usage exclusif des locations de vacances agréées *Clévacances* et seule la loi française est applicable au contrat.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord du propriétaire.

Aucune modification (rature, surcharge...) ne sera acceptée dans la rédaction du contrat sans l'accord des deux parties.

Le propriétaire s'engage à ne divulguer à aucun tiers les informations de quelque nature que ce soit, sur quelque support que ce soit, que le locataire aura été amené à lui donner à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

Ces dernières dispositions ne sont toutefois pas applicables s'agissant des demandes de renseignements qui seraient formulées par les administrations et/ou les Tribunaux.

PAIEMENT

La réservation deviendra effective dès lors que le locataire aura retourné un exemplaire du présent contrat accompagné du montant des arrhes, (minimum : 15 %, maximum : 30 % du séjour), avant la date indiquée au recto.

Le solde de la location sera versé le jour de l'arrivée après l'établissement d'un état des lieux contradictoire.

Le locataire accepte que cet état des lieux puisse être effectué soit par le propriétaire, soit par un mandataire du propriétaire dûment habilité et muni d'un pouvoir écrit.

DÉPÔT DE GARANTIE (OU CAUTION)

Au-delà d'une nuitée, le locataire verse à son arrivée un dépôt de garantie en plus du solde du loyer, (minimum 30% ; maximum 50 % du montant du loyer).

Le propriétaire peut procéder à l'encaissement immédiat du dépôt de garantie.

Il sera restitué dans un délai maximum d'1 mois à compter du départ du locataire, déduction faite, par le propriétaire des montants à la charge du locataire aux fins de remise en état des lieux, réparations diverses,...

Le montant de ces retenues devra être dûment justifié par le propriétaire sur la base de l'état des lieux de sortie, constat d'huissier, devis, factures,...

Si le dépôt de garantie s'avère insuffisant, le locataire s'engage à compléter la somme sur la base des justificatifs fournis par le propriétaire.

Ce présent cautionnement ne pourra en aucun cas être considéré comme participation au paiement du loyer.

UTILISATION DES LIEUX

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux.

A son départ, le locataire s'engage à rendre la location aussi propre qu'il l'aura trouvée à son arrivée.

L'ensemble du matériel figurant à l'inventaire, devra être remis à la place qu'il occupait lors de l'entrée dans les lieux.

Toutes réparations quelle qu'en soit l'importance, rendues nécessaires par la négligence du locataire en cours de location seront à sa charge.

La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du propriétaire.

La sous location est interdite au preneur, sous quelque prétexte que ce soit, même à titre gratuit sous peine de résiliation de contrat. Le montant intégral du loyer restant acquis ou dû au propriétaire.

Les locaux loués sont à usage d'habitation provisoire ou de vacances, excluant toute activité professionnelle, commerciale ou artisanale de quelque nature que ce soit, voire à caractère complémentaire ou occasionnel de l'habitation (maximum 3 mois). L'installation de tentes ou le stationnement de caravanes sur le terrain de la propriété louée est interdit sauf accord préalable du propriétaire.

Le propriétaire fournira le logement conforme à la description qu'il en a faite et le maintiendra en état de servir. En règle générale, le locataire quitte les lieux à l'heure prévue au contrat ou à une heure convenant au propriétaire, après état des lieux.

CAS PARTICULIERS

Le nombre de locataires ne peut être supérieur à la capacité d'accueil maximum indiquée sur le catalogue ou l'état descriptif.

A titre exceptionnel et sous réserve de l'accord du propriétaire, il pourra être dérogé à cette règle.

Dans ce cas, le propriétaire sera en droit de percevoir une majoration de prix qui devra être préalablement communiquée au locataire et consignée sur le contrat de location.

ÉTAT DES LIEUX ET INVENTAIRE

L'état des lieux et inventaire du mobilier et divers équipements seront faits en début et en fin de séjour par le propriétaire ou son mandataire et le locataire. En cas d'impossibilité de procéder à l'inventaire lors de l'arrivée, le locataire disposera de 72 H pour vérifier l'inventaire affiché et signaler au propriétaire les anomalies constatées. Passé ce délai, les biens loués seront considérés comme exempts de dommages à l'entrée du locataire.

Un état des lieux contradictoire de sortie doit obligatoirement être établi. Le locataire accepte que cet état des lieux puisse être effectué soit avec le propriétaire, soit avec un mandataire du propriétaire dûment habilité et muni d'un pouvoir écrit.

Si le propriétaire constate des dégâts, il devra en informer le locataire sous huitaine.

CONDITIONS DE RÉSILIATION

Toute résiliation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégramme :

a) Résiliation à l'initiative du locataire

Toute résiliation du présent contrat à l'initiative du locataire doit être adressée au propriétaire par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse indiquée en tête des présentes, la date de réception par le propriétaire faisant foi.

- Lorsque la résiliation intervient dans un délai supérieur à 90 jours avant l'entrée dans les lieux, le propriétaire restitue dans les 30 jours de la résiliation l'intégralité du montant des arrhes versées par le locataire.
- Si cette résiliation intervient dans un délai compris entre 60 et 90 jours avant l'entrée dans les lieux, le propriétaire restitue dans les 30 jours de la résiliation 75 % du montant des arrhes versées par le locataire.
- Si cette résiliation intervient dans un délai compris entre 30 et 60 jours avant l'entrée dans les lieux, le propriétaire restitue dans les 30 jours de la résiliation 50 % du montant des arrhes versées par le locataire.
- Si cette résiliation intervient dans un délai inférieur à 30 jours avant l'entrée dans les lieux, le propriétaire conserve l'intégralité du montant des arrhes versées par le locataire.

Lorsque, avant l'entrée dans les lieux et quelque soit le moment auquel elle intervient, la résiliation effectuée par le locataire se fonde sur un cas de force majeure dûment justifié, le propriétaire doit restituer dans les 30 jours de cette résiliation l'intégralité du montant des arrhes versées.

b) Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat et passé un délai de 24 H et sans avis notifié du propriétaire :

- le présent contrat est considéré comme résilié,
- les arrhes restent acquises au propriétaire,
- le propriétaire peut disposer de sa location.

c) Résiliation à l'initiative du propriétaire

Avant l'entrée dans les lieux

En cas de résiliation du présent contrat par le propriétaire, avant l'entrée dans les lieux, pour quelque cause que ce soit sauf cas de force majeure, il reversera au locataire le double du montant des arrhes reçues augmenté des intérêts aux taux légal (le point de départ du montant des intérêts court à l'expiration d'un délai de trois mois à compter du versement des arrhes, jusqu'à la restitution).

Cette restitution sera adressée au locataire par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de 15 jours à compter de la notification de la résiliation.

Après l'entrée dans les lieux :

Lorsque la résiliation du contrat par le propriétaire intervient pendant la durée de la location, elle doit être dûment justifiée (défaut de paiement du loyer, chèque sans provision émis par le locataire, détérioration avérée des lieux loués, plaintes du voisinage...).

Cette résiliation, qui intervient par courrier recommandé avec accusé de réception, entraîne le départ du locataire dans les deux jours de la date de réception du courrier lui notifiant cette décision.

Le propriétaire se réserve le droit de conserver le montant du dépôt de garantie dans les conditions précisées au paragraphe "dépôt de garantie (ou caution)".

Quelque soit la cause de la résiliation, l'intégralité du montant des loyers demeure acquise au propriétaire.

INTERRUPTION DU SÉJOUR

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas remise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie.

Force majeure : Si le locataire justifie de motifs graves présentant les caractères de la force majeure (événement imprévisible, irrésistible et extérieur au locataire) rendant impossible le déroulement de la location, le contrat est résilié de plein droit. Le montant des loyers déjà versés par le locataire lui est restitué, au prorata de la durée d'occupation qu'il restait à effectuer.

ASSURANCES

Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est confié ou loué. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances).

Dans l'hypothèse contraire, il doit intervenir auprès de sa compagnie d'assurances et lui réclamer l'extension de la garantie ou bien souscrire un contrat particulier, au titre de clause "villégiature".

Une attestation d'assurances lui sera réclamée à l'entrée dans les locaux ou à défaut une déclaration sur l'honneur.

LITIGES OU RÉCLAMATIONS

Il est recommandé de s'adresser à l'organisme départemental agréé *Clévacances*, à l'Office de Tourisme ou au Syndicat d'Initiative local qui interviendra pour favoriser le règlement à l'amiable des litiges :

- si le contrat a été signé par le propriétaire et le locataire,
- si la réclamation est formulée dans les trois premiers jours après l'arrivée, pour tout litige concernant l'état des lieux ou l'état descriptif,
- à l'issue du séjour pour toutes les autres contestations.

Pour tous les litiges qui naîtraient de l'exécution ou de l'interruption du présent contrat, seuls les Tribunaux du ressort du lieu de l'immeuble objet de la location sont compétents.

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT

N° 7904961 souscrit par CLEVACANCES VENDEE, auprès de la Compagnie EUROPEENNE ASSURANCE par l'intermédiaire de PM CONSEIL ASSURANCES

Définition : L'Assuré est le réservataire du séjour, son conjoint ou concubin, leurs ascendants ou descendants, gendres, brus, frères, sœurs ou personnes mentionnées ou désignées.

1 - Risques garantis : Dommages aux biens par suite d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et ce à concurrence de 15 245 €.

2 - Bris de glaces : à concurrence de 2 287 € dont 137 € pour les frais de clôture provisoire. Franchise absolue de 46 € par sinistre.

3 - Autres dommages aux biens loués appartenant au propriétaire : à concurrence de 2 287 € pour l'ensemble des sinistres survenus pendant la période de séjour. Franchise absolue de 46 € par sinistre.

4 - Garantie B des Conventions Spéciales à concurrence de 1 524 490 € pour chacune des responsabilités de locataire envers le propriétaire ; à concurrence de 457 347 € pour le recours des voisins et des tiers.

GARANTIE ANNULATION

Remboursement du prix TOTAL du séjour sous déduction de la prime d'assurance, y compris les prestations annexes facturées, de la location que l'Assuré devra verser en cas d'annulation par suite de l'un des événements suivants :

1 - Maladie grave, blessure grave ou décès de l'Assuré,

Par maladie ou blessure grave, on entend toute altération de santé ou toute atteinte corporelle interdisant à l'Assuré de quitter le domicile ou l'établissement hospitalier où l'Assuré est en traitement à la date du départ et justifié par un certificat d'arrêt de travail ou par un certificat médical précisant l'interdiction précitée ou empêchant la pratique de l'activité, objet principal du séjour.

Les rechutes des maladies ou accidents antérieurement constatés sont garantis à conditions que la maladie ou accident n'ait fait l'objet d'aucune manifestation dans le MOIS précédent la date de réservation.

En ce qui concerne les sinistres Maladies/Accidents mettant en jeu la garantie Annulation, l'Assuré devra permettre l'accès de son dossier médical au Médecin - Contrôleur de la compagnie ; faute de quoi, aucune garantie ne serait acquise.

2 - Incendie, explosion, vol, dégâts des eaux ou événement naturel entraînant des dommages importants au domicile de l'Assuré survenant avant son départ ou pendant le séjour et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre ou dans sa résidence secondaire ou entreprise lui appartenant.

3 - Empêchement de prendre possession du bien loué par suite de licenciement, de mutation de l'Assuré, à condition que la date de l'événement générateur soit postérieure à la date de réservation.

EXCLUSION : Licenciement pour faute grave.

4 - Empêchement de se rendre à la station par route, chemin de fer, avion, le jour de début du séjour et dans les 48 heures qui suivent : par suite de barrages, de grèves, inondations ou événement naturel, empêchant la circulation, attesté par l'autorité compétente ; accident de la circulation de l'Assuré, vol ou tentative de vol du véhicule de l'Assuré.

5 - Par suite de modification des dates de congés par l'employeur de l'Assuré à condition que la notification intervienne postérieurement à la date de réservation.

6 - Interdiction de site en raison de pollution ou épidémie, état de catastrophes naturelles ou incendie de forêt interdisant le site ou les lieux loués.

7 - Convocation administrative, convocation médicale, obtention d'un emploi du réservataire ou de son conjoint (ou concubin).

8 - Décès ou accident grave ou maladie de la personne chargée du remplacement professionnel de l'Assuré ou de son conjoint (ou concubin) ou de la garde des enfants mineurs.

9 - Annulation par le propriétaire pour cause de décès, maladie ou accident grave du propriétaire, transfert de propriété par suite de cession ou vente, dommages aux locaux empêchant l'usage des lieux loués résultant d'incendie, explosion, dégâts des eaux, vol, vandalisme, tempête, catastrophes naturelles...

EN CAS D'INTERRUPTION DE SEJOUR OU DIFFÉRE D'ENTRÉE

Le remboursement du prix du séjour dont l'indemnité sera calculée au prorata - temporis de la période non consommée par suite d'interruption, conséquence de l'un des événements énumérés dans la garantie Annulation - &1,2,3,4,5,6,7,8.

EXCLUSION SPÉCIFIQUES ANNULATION

Il est convenu que la garantie ne saurait être acquise dans les circonstances prévues ci-après :

Maladie ou accident dont l'Assuré a connaissance lors de la réservation, ayant entraîné des soins durant le mois précédent la date de réservation de la location.

Etat de grossesse sauf toutes complications dues à cet état, fausses couches, accouchement et suite.

Pour cure thermale, nécessité d'un traitement esthétique (sauf suite à un accident ou maladie), psychique ou psychothérapeutique y compris dépression nerveuse.

Maladie ou accident dus à l'alcoolisme, ivresse, usage de médicaments, drogues, stupéfiants non prescrits médicalement.

Accident occasionné par la pratique de sport : sports aériens, bobsleigh, skeleton, varappe, hockey sur glace, sports automobiles, plongées sous-marines.

FRAIS DE SAUVETAGE

L'Assureur garantit les frais de recherche et sauvetage mis en œuvre par un organisme habilité, pour venir au secours de l'Assuré, son conjoint ou concubin, leurs ascendants ou descendants ou personnes désignées au contrat de location, jusqu'à concurrence de 2 287 € sous déduction d'une franchise de 77 €.

**L'Européenne d'Assurance
29, rue des Poissonniers
92522 Neuilly sur Seine cedex**